

Lyon, 31 mars 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **La semaine du compostage partagé**

A partir du vendredi 1er avril et jusqu'au 11 avril se déroule **la semaine du compostage partagé**. Il s'agit d'un événement national destiné à promouvoir la pratique du compostage de proximité d'une partie des déchets ménagers. Il est porté par l'association Réseau Compost Citoyen en partenariat avec l'Ademe et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Localement l'association partenaire de la Métropole de Lyon « Les Compostiers » porte à cet effet initiatives et informations :

[www.lescompostiers.org](http://www.lescompostiers.org)

En moyenne à l'année, chaque personne jette entre 50 kg et 80 kg de déchets compostables qui partent dans la poubelle grise (directement brûlés) !

**La Métropole de Lyon s'associe à cette campagne** et souhaite accompagner ses habitants vers une démarche de compostage partagé en pied d'immeuble, au sein d'un quartier ou dans la restauration collective. Ainsi la collectivité entend tenir ses engagements en matière de réduction des déchets ménagers.

Si vous souhaitez découvrir le compostage de proximité, apprendre et passer un bon moment, de très nombreuses animations sont organisées dans une dizaine de villes du territoire métropolitain. Vous pouvez en trouver la liste complète sur le site :

[www.semaineducompostage.fr](http://www.semaineducompostage.fr)

**Le compostage partagé en pied d'immeuble** « classique » ou en quartier fonctionne avec 3 bacs minimum

- Le premier sert à stocker le broyat de branches
- Le deuxième sert à déposer les déchets ménagers
- Le troisième sert à la maturation du compost\*

Par ailleurs, le lombricompostage peut être préféré. Il demande juste l'apport de vers et un suivi plus précis.

Pour installer un site de compostage partagé, il faut avoir l'autorisation de la copropriété (terrain privé) ou de la municipalité (terrain public mis à disposition).

La Métropole peut vous aider à mettre en place le compostage au pied de votre immeuble ou au sein de votre quartier.

Outre la réduction indéniable des déchets organiques, le compostage partagé permet de créer du lien et de la convivialité entre les habitants d'un même immeuble ou d'un même quartier. Il permet aussi d'acquérir un savoir-faire, de produire du compost pour ses plantes d'appartement ou sa copropriété et de rendre sa poubelle plus légère et moins odorante !

Pour une collectivité comme la Métropole de Lyon, le compostage permet de :

- **Réduire** les volumes de déchets à prendre en charge
- **Réaliser** des économies de coût de traitement des déchets
- **Limiter** le recours à l'incinération ou à la mise en décharge
- **Diminuer** les nuisances liées au transport des déchets
- **Soutenir** l'agriculture péri-urbaine par l'apport de compost de qualité

**\*Le compostage est une décomposition naturelle des déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin...) par des micro-organismes présents dans le sol comme des bactéries, des champignons, des acariens, des vers...en présence d'eau et d'air. Au bout de plusieurs mois, on obtient un produit organique comparable à du terreau utile pour le jardinage, appelé compost.**

**Contact presse :**

[rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94